

1A. ETRE UN MODELE DE REFERENCE DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

1.A.1

Un modèle de délégation du secteur de l'eau et de l'assainissement

La Côte d'Ivoire a institué une gouvernance du secteur de l'eau potable et de l'assainissement reposant sur une stratégie de partenariat public-privé. Cette gouvernance fait intervenir des acteurs privés et publics. Tous œuvrent au développement des secteurs de l'eau et de l'assainissement, veillant à favoriser l'accès du plus grand nombre à ces services tout en recherchant l'atteinte de l'équilibre financier de ces secteurs.

Ce partenariat public-privé est une réponse aux objectifs de développement durable n°16 « Mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes » et n°17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable ».

Au titre des acteurs publics, le Gouvernement de Côte d'Ivoire intervient par le biais de ses ministères techniques et financiers : le Ministère des Infrastructures Economiques (MIE), le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU), d'une part, le Ministère de l'Economie et des Finances (MINEF) et le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat d'autre part.

Deux sociétés d'Etat interviennent également dans les secteurs de l'Eau et de l'Assainissement :

- L'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ;*
- L'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD).*

La SODECI intervient pour sa part en qualité de délégataire :

- Du service public de l'eau potable pour les zones urbaines du territoire national ;*
- Du service public d'assainissement et de drainage de la ville d'Abidjan.*

Les principaux rôles et missions de chacun sont décrits dans l'infographie ci-après :

Gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement (2017)

